

Règlement intérieur

Ce cahier des charges constitue le règlement destiné aux jeunes inscrits au concours.

Présentation du concours

La Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy en partenariat avec la CAF de Tarn-et-Garonne et la MSA organise un concours à l'occasion d'un diagnostic réalisé en direction des jeunes âgés de 13 à 25 ans.

Les objectifs de ce concours

- Favoriser l'expression sous toutes ses formes.
- Recueillir la parole des jeunes et valoriser la jeunesse.
- Consolider les liens intergénérationnels au sein du territoire.
- Identifier des pistes pour agir.

Qui peut participer ?

Ce concours s'adresse à tous les jeunes de 13 à 25 ans qui souhaitent :

- présenter le territoire du Pays de Serres en Quercy tel qu'ils le voient et tel qu'ils le vivent.
- donner leurs idées pour agir afin d'améliorer la vie des jeunes.
- s'exprimer sur ce qui leur semble important pour leur village.

Les candidat(e)s peuvent se présenter seul(e) ou en groupe.

Les candidats doivent vivre sur le territoire du Pays de Serres en Quercy (ou sur une commune limitrophe).

Le(s) candidat(e)s pourront concourir selon 3 tranches d'âge en fonction de la composition majoritaire du groupe :

- catégorie 13-15 ans.
- catégorie 16-18 ans.
- catégorie 19-25 ans.

La participation au concours est gratuite.

Calendrier

Dimanche 7 avril 2025 : date limite de transmission des réalisations.

Mercredi 16 avril 2025 : organisation du jury.



Quelles sont les réalisations attendues ?

Les candidats pourront concourir en présentant le support de leur choix : une courte vidéo (5 min max - MP4), un podcast (5 min max - MP3), un dessin, une peinture, une photo (ou une série), une scénette, une danse, un texte (1000 mots max)... Il sera possible de mixer les supports.

Un support sera déposé par personne (ou par collectif).

Les réalisations devront respecter les objectifs du concours : parler du territoire et des jeunes qui y vivent.

Les supports hors sujet, plagiés ou qui présenteront des propos insultants et/ou discriminants seront éliminés. L'utilisation de toute propriété protégée par le droit d'auteur/autrice pourrait empêcher la diffusion : il est donc recommandé d'utiliser du matériel libre de droits.

Qui évalue les réalisations ?

Les réalisations seront évaluées par un jury composé d'élue-s locaux, de partenaires, de professionnels, d'acteurs associatifs et de jeunes. Ce jury se réunira lors d'une rencontre publique qui sera l'occasion d'une présentation de l'ensemble des supports réalisés par les jeunes. Les candidats s'engagent à faire leur maximum pour participer à cet évènement.

Le choix du jury est souverain et n'est susceptible d'aucune réclamation de la part des candidats.

Comment seront récompensés les lauréats ?

Les lauréats (1 par catégorie d'âge) se verront financer un accompagnement d'une journée par un professionnel pour consolider le support présenté ou réaliser une action éducative de leur choix.

Sous réserve des autorisations de droit à l'image et à la propriété intellectuelle, les réalisations seront diffusées sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy (et ses réseaux sociaux).

Comment participer ?

Les candidats pourront s'inscrire en remplissant un formulaire en ligne (accès en scannant le QR code ou lien transmis par mail).

Afin de valider leur inscription, les candidats devront :

- remplir le formulaire d'inscription de manière exhaustive.
- fournir les autorisations de droit à l'image et à la voix pour tous les jeunes du groupe.

L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement intérieur dans son intégralité.

Contact

Stéphanie JACQUEZ - contact@kaminam.fr - 06-52-67-70-74

En partenariat avec



santé
famille
retraite
services

